

Suspension du couvre-feu pour le Triduum Pascal : c'est non

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église en France](#), [En Une](#), [Non classé](#)

Date : 1 avril 2021

Sans surprise, le Conseil d'état a rejeté ce lundi soir le recours de Civitas et de Jean-Frederic Poisson aux fins de suspendre le couvre feu lors du Triduum Pascal.

Les paroisses y compris traditionnelles avaient dans leur grande majorité reporté les offices l'après midi ou tôt le dimanche matin pour la Vigile Pascale.

Néanmoins l'on pourra encore remercier la CEF d'aller au devant des désirs du gouvernement puisque sa soumission, directement citée dans l'arrêt, motive le rejet de la demande.

*« De nombreuses paroisses ont adapté leurs horaires pour tenir compte de ce couvre-feu en multipliant les offices et en avançant l'horaire des cérémonies se déroulant l'après-midi, notamment pendant la semaine de Pâques. **La conférence des évêques de France a également proposé des aménagements liturgiques** permettant de célébrer la veillée pascale du 3 avril, en tenant compte des restrictions liées au couvre-feu ».*

Cependant le conseil d'Etat réaffirme la "*liberté fondamentale*" que constitue la liberté de culte.

Source : [Breizh info](#)